



Le comité d'éthique de Radio France a rendu son rapport

02 août 2018

Lors de la première réunion du comité, Noëlle Lenoir a été élue à l'unanimité Présidente du comité d'éthique de Radio France.



Le comité s'est heurté à deux difficultés, l'une particulière à Radio-France, l'autre plus générique.

D'abord et en premier lieu, il est patent que le comité n'a pas été sollicité du fait que l'information le concernant n'a pas dépassé une mention sur le site de Radio France. Sa création, pourtant innovante puisqu'il s'agit pour la première fois d'une autorité administrative indépendante au sein de Radio France, n'est mentionnée que de manière extrêmement discrète ce site. Ceci explique pourquoi le comité est resté largement ignoré non seulement des auditeurs, mais également de l'immense majorité des collaborateurs de Radio-France.

Ensuite, la loi Bloche n'a reconnu aux comités d'éthique tel que celui de Radio France aucun pouvoir propre, sinon de transmission au CSA : il se borne à informer le CSA « de tout fait susceptible de contrevenir à ces principes » d'honnêteté, indépendance et pluralisme de l'information et des programmes. Or cette notion est extrêmement large, les principes en

cause ayant une acception particulièrement extensive, et enfin le concept de « fait susceptible de... » est tout aussi extensif.

La loi permet de pointer tant les pressions dont pourraient faire l'objet des journalistes de la part de certains intérêts que des biais dans l'information livrée par eux contrevenant au pluralisme des médias. Comme le montrent les travaux préparatoires, l'objectif du législateur a été ambitieux. Le rapport du texte à l'Assemblée nationale indique ainsi dans son rapport que « le pluralisme ne suffit pas à garantir la liberté de communication. Former son opinion repose tout aussi décisivement sur la possibilité pour les citoyens d'accéder en confiance à une information indépendante, c'est-à-dire à une présentation des faits honnête et dégagée de l'emprise des intérêts particuliers... ». Que recouvre la notion d'intérêts particuliers ? Les débats parlementaires ne permettent pas de le préciser : recouvre-t-elle les opinions partisans ? Dès lors, à cet égard, le fait que Radio-France apparaisse à certains comme un média d'opinion serait un problème. S'agit-il d'intérêts privés financiers ? Mais, s'agissant d'un média entièrement financé par l'Etat dont les salariés sont sous un régime propre à ce média, la notion d'intérêts privés ne veut rien dire.

La suite du rapport en cliquant ici :

http://www.radiofrance.fr/sites/default/files/pages_uploaded_files/bilan... [1]

Source URL: <http://ceuropeens.org/article/le-comite-d-ethique-de-radio-france-rendu-son-rapport>

Links:

[1] http://www.radiofrance.fr/sites/default/files/pages_uploaded_files/bilan_annuel_2017_chipip.pdf